



Formation de Référent en Prévention des risques de l'activité physique et Ergonomie

Objectifs de la formation :

Transférer à l'entreprise, à travers de cette formation, des compétences techniques d'ergonomie appliquée et la maîtrise des principales normes ergonomiques dans le domaine de l'activité physique professionnelle.

Acteur PRAP : Le référent sera formé à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique.

La Certification sera préparée dans le premier module de deux jours.

[Voir Programme Acteur PRAP](#)

Les compétences du référent sont les suivantes :

- Être capable en tant qu'acteur de prévention de situer les besoins de l'entreprise en prévention des risques liés à l'activité physique.
- Être capable d'analyser les risques liés à l'activité physique des situations de travail spécifiques à son entreprise.
- Être capable de proposer des pistes d'amélioration des situations de travail dans les domaines techniques, organisationnels et humains.
- Être capable de se mobiliser au sein d'une équipe de référents pour la promotion de la prévention des risques liés à l'activité physique de l'entreprise.
- Être capable de construire au sein d'une équipe interdisciplinaire un plan d'action pour la maîtrise des risques liés à l'activité physique.

Public concerné :

- Encadrants, bureaux d'études, HSE, RH, production, qualité, membres du CHSCT...

Contenu et déroulement de la formation :

La formation se déroule sur cinq jours organisés comme suit :

- Deux modules de deux jours consécutifs (inter-entreprises).
- 1er module : [Certification Acteur PRAP - Voir programme Acteur PRAP](#).

Possibilité de dispenser la formation sur le site du mandataire pour les groupes.

Pour le deuxième module, le programme détaillé sera adapté à votre entreprise et/ou votre activité (si choix de formation intra-entreprise) :

- Les étapes de la démarche ergonomique d'évaluation des risques.
- Les méthodes d'observation de l'activité et les outils adaptés (de l'ITMaMi à l'Ergocheck).
- Application des normes applicables à la charge physique de travail (manutentions manuelles, répétitivité, anthropométrie des postes de travail).
- Notions pratiques d'anatomie et de physiologie, mécanismes d'apparition des TMS.
- Les positions, postures et notion des zones de confort des membres et du dos.

5em jour : Un module d'une journée sur le site de travail.



Organisation de la formation :

Prérequis : Aucun prérequis exigé.

Durée de la formation : 2x2jours plus 1jour sur le site de travail.

Effectif maximum : 10 participants.

Durée de validité : 24 mois

Maintien et actualisation des compétences : 7 heures tous les deux ans.

Evaluations et sanction de stage :

En fin de 1^{er} module de formation, évaluation suivant le référentiel INRS pour remise d'une : **attestation de compétences et certification INRS « Acteur PRAP »** si le stagiaire réussi son évaluation. Pour le 2^{ème} module une évaluation continue sera réalisée avec l'application pratique des normes, la préparation de supports etc... en fonction du programme construit suivant les besoins de l'entreprise.

Intervenants :

Formateur PRAP IBC certifié par l'INRS.

Ergonomes et formateurs permanent de la structure.

Méthode pédagogique déployée :

Afin d'atteindre l'objectif d'autonomie des participants dans l'analyse des situations de travail, la stratégie de la formation s'appuie sur :

- Une alternance dynamique entre les apports théoriques
- La réalisation d'exercices d'application pratique sur le terrain
- Les échanges de pratiques
- Suivi personnalisé des travaux intersession

Ergorythme est habilité par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS.